

➤ **LES TARIFS DE L'OFFICE**

**TARIFS DES PRINCIPALES PRESTATIONS**

REMUNERATION DE L'OFFICE NOTARIAL – 41 BD DE BROU – BOURG-EN-BRESSE

<b>DROIT IMMOBILIER</b>			
		<b>H.T.</b>	<b>T.T.C.</b>
<b>Promesse de vente</b>	honoraire libre	selon lettre de mission	
<b>Vente immobilière, de gré à gré</b> (sur le prix exprimé au-delà de 60 000 €)	émolument tarifé	0.799%+ 397.26€	0.959% +476.71€
<b>Prêt habitation</b> (sur le montant emprunté au-delà de 60 000 €)	émolument tarifé	0.266% +132.76€	0.3192% +159.31€
<b>Prêt professionnel</b> (sur le montant emprunté au-delà de 60 000 €)	émolument tarifé	0.439% +218.66€	0.527% +262.39€
<b>Mainlevée hypothécaire</b> - sur un montant emprunté inférieur ou égal à 77090€ - sur un montant emprunté supérieur à 77090€	émolument tarifé	78€ 150€	93.60€ 180€
<b>Bail habitation ou professionnel</b> (sur le montant hors charges)	émolument tarifé	½ mois de loyer	
<b>Statuts de société civile immobilière (SCI)</b>	honoraire libre	selon lettre de mission	

<b>DROIT DE LA FAMILLE</b>			
		<b>H.T.</b>	<b>T.T.C.</b>
<b>Contrat de mariage (sans apport)</b>	émolument tarifé	188.68€	226.42€
<b>Pacs</b>	émolument tarifé	84.51€	101.41€
<b>Donation entre époux</b>	émolument tarifé	113.20€	135.84€
<b>Donation de somme d'argent et valeurs mobilières cotées</b> (sur la valeur donnée au-delà de 60 000 €)	émolument tarifé	0.479% +238.89€	0.575% +286.67€

<b>Donation de biens immobiliers</b> (sur la valeur du bien au-delà de 60 000 €)	émolument tarifé	0.998% +496.99€	1.198% +596.39€
<b>Conseils pour Testament olographe</b> (+ Frais d'inscription au Fichier central des dispositions de dernières volontés : 11,42 €)	honoraires libre	selon lettre de mission	
<b>Testament authentique</b> (+ Frais d'inscription au Fichier central des dispositions de dernières volontés : 11,42 €)	émolument tarifé	113.19€	135.83€
<b>Acte de notoriété</b>	émolument tarifé	56.60€	67.92€
<b>Attestation de propriété</b> (sur la valeur du bien au-delà de 30 000 €)	émolument tarifé	0.532% +172.28€	0.638% +206.74€
<b>Déclaration de succession</b> (sur l'actif brut successoral au-delà de 30 000 €)	émolument tarifé	0.426% +137.58€	0.511% +165.10€
<b>Partage de succession/divorce</b> (sur l'actif brut à partager au-delà de 60 000€)	émolument tarifé	0.998% +496.99€	1.198% +596.39€

## DROIT DES AFFAIRES

		H.T.	T.T.C.
<b>Bail commercial</b> (sur le montant HT, hors charges)	honoraires libre	1 mois de loyer	
<b>Statuts de société commerciale (SARL, SA, SAS...)</b>	honoraires libre	1 500,00 €	1 800,00 €
<b>Apport en société de biens immobiliers</b> (sur la valeur du bien au-delà de 60.000€)	émolument tarifé	0.399% +199.03€	0.479% +238.84€
<b>Cession fonds de commerce</b> (sur le prix de cession, avec minimum de 1 000 €)	honoraires libre	selon lettre de mission	
<b>Cession de parts sociales</b> (sur le prix de cession, avec minimum de 1 300 €)	honoraires libre	selon lettre de mission	

### CERTIFICATION DE SIGNATURE & PROCURATIONS

		H.T.	T.T.C.
Certification de signature	honoraires libres	25,00 €	30,00 €
Procurations sous seing privé ou visio-signature	honoraires libres	35,00 €	42,00 €

### CONSULTATIONS

		H.T.	T.T.C.
Consultation juridique	honoraires libres	Sur devis Nous consulter	
Bilan patrimonial (Sur devis si dossier complexe)	honoraires libres	1 250,00 €	1 500,00 €
Conseil à l'entrepreneur	honoraires libres	Sur devis Nous consulter	

### EVALUATION IMMOBILIERE

(Gratuite pour mise en vente)

		H.T.	T.T.C.
Maison individuelle ou appartement en copropriété <ul style="list-style-type: none"> <li>Avis de valeur (par unité)</li> <li>Expertise immobilière (par unité) (hors frais de déplacement)</li> </ul>	honoraires libres	115,00 € 1 000,00 €	138,00 € 1 200,00 €
Immeuble entier	honoraires libres	Sur devis Nous consulter	
Biens commerciaux et tertiaires	honoraires libres	Sur devis Nous consulter	

### NEGOCIATION IMMOBILIERE

		H.T.	T.T.C.
De 0 à 74 999 € (Forfait)	honoraires libres	3 000,00 €	3 600,00 €
De 75 000 € à 299 999 €		4.17%	5 %
De 300 000 € à 799 999 €		3.33%	4 %
Au-delà de 800 000 €		2.5%	3 %
Tranches non cumulatives Honoraires à la charge du Vendeur			



## FICHE PRATIQUE

Les Tarifs de l'Office

01/03/2022

**Pour ce qui concerne les honoraires non tarifés :**

Le montant des honoraires est donné à titre indicatif. Il sera déterminé en fonction :

- des coûts pertinents du service rendu,
- de l'évaluation des temps correspondant aux travaux à réaliser et prévus dans une lettre de mission préalable. La facturation étant effectuée par rapport au temps réellement passé, la base hors taxe maximum qui sera indiquée pourra s'en trouver réduite.

Les honoraires ci-dessus correspondent à la rémunération du seul notaire missionné.

Les montants d'honoraires indiqués ne comprennent pas les éventuels frais de déplacement qui seront refacturés pour leur montant exact.

Ce montant pourra être complété, selon la nature de l'acte, par :

- l'enregistrement de l'acte,
- les frais et débours nécessaires.